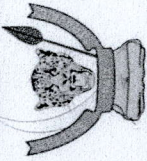


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 100/2024

A LA SOCIETE ECONERGY SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/SNEL/SA/DG/DEQ/DGP/CPM/2023/SC, conclu avec la Société Nationale d'Electricité « SNEL », pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf cent trente-trois mille trois cent quarante-neuf, vingt-huit centimes (USD 933.349,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille cinq cent trente-trois, quarante-quatre centimes (USD 6.533,44) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/06/2024

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général et
Benoit Nkoko Nkamba